



Commune SUCHY

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2024 - 02

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (jusqu'à 15,9 m² et selon emplacement, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : PPE Di Martino

Lieu-dit : route d'Ependes 11-13-15

Adresse locale : N° :

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 165 N° ECA : 359-360-361

Surface parcelle : 1569 m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : /

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Jean-Claude Di Martino

Adresse : route d'Ependes 13 1433 Suchy

Description de l'ouvrage : déviation de l'eau pluviale des toitures sud des trois villas dans la chambre existante sur la route DP 1015 à l'intersction DP1015-DP1037

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : Frs ...7000.-

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Suchy Date : 15.04.2024

Signature(s) : Jean-Claude Di Martino 

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: 671 Pascal Dorsaz Signature(s) : 

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 22-4-2024, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 22.04.2024 au 21.05.2024

La Municipalité



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

- Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension